



CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 02 Septembre 2015
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal réuni en Mairie :

1°) A donné, à l'UNANIMITE, son accord pour la création de :

- deux postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} Juillet 2015,
- d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} Juillet 2015,
- d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 07 Septembre 2015.

2°) A décidé, à l'UNANIMITE, de maintenir les crédits à 34 euros pour la distribution de fournitures gratuites et à 9 euros pour les livres de prix aux élèves des écoles publiques de la Commune pour l'année 2015/2016.

3°) A accordé, à l'UNANIMITE, une subvention de 5 400 euros (soit 100 € par élève) à l'école Sainte Anne pour la réalisation d'une classe de découverte à Nantes et au Puy du Fou en Juin 2016,

A alloué, à l'UNANIMITE, une subvention de 1 000 euros à l'association « les Amis du Vieux Calais » pour l'organisation d'une journée historique le 22 Novembre 2015.

4°) A donné, à l'UNANIMITE, un avis défavorable à la réduction du capital qui fait porter aux actionnaires les conséquences d'une mauvaise gestion de la SPL INNOVA,

A donné, avec UN CONTRE, un avis favorable à la recapitalisation qui permettra à la SPL d'augmenter ses capitaux propres.

5°) A autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches afin de mener à bien les procédures de révision du Plan Local d'Urbanisme.

6°) A autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à engager l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée pour l'ensemble des E.R.P. communaux.

7°) A autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à demander à Madame la Préfète une prorogation de 12 Mois pour le dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée de la Commune.

8°) A donné, à l'UNANIMITE, un avis favorable au déploiement des compteurs gaz communicants et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document à intervenir.

9°) A donné, à l'UNANIMITE, un avis favorable au rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement.

COULOGNE, le 07 Septembre 2015

LE MAIRE,

Alain FAUQUET